

Mention BOIS

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DOSSIER THÉMATIQUE

LE BOIS MASSIF DEMEURE UNE BONNE SOLUTION POUR CONSTRUIRE

SEPT. 2023

#34

 **FIBOIS**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mention BOIS

ÉDITO ■■■■■

03 ■ 04

ACTUALITÉS

Retrouvez l'actualité de la filière bois

04

LES PUBLICATIONS de la filière bois

05 ■ 08

DOSSIER THÉMATIQUE

**Le bois massif demeure une
bonne solution pour construire**

09

INNOVATION BOIS

Forêt en Règle

10

PORTRAIT

Victorien Rolland

Dirigeant de Rollandbois et Bois Energie
Services à Oytier Saint Oblas (38)

11

AGENDA

CHIFFRES CLÉS

12

ARCHITECTURE

Les lauréats du Concours Bois

**français &
Design AuRA
2023**

Un geste vert
pour Mention Bois ?

**OPTEZ POUR
LE FORMAT
NUMÉRIQUE !**

envoyez votre demande à :
contact@fibois-aura.org

« Le bois massif pour dynamiser l'économie locale et valoriser les bois de nos forêts ! »

Nous avons le plaisir de vous adresser ce numéro de Mention Bois consacré à la construction en bois massif ou peu transformé. Lors du Forum bois construction qui s'est tenu à Lille en avril dernier, une table ronde était consacrée à la frugalité en termes de construction bois, et nous avons l'impression d'être en Auvergne-Rhône-Alpes, compte-tenu de la participation d'architectes engagés à nos côtés depuis de nombreuses années. Notre région est effet riche de savoir-faire en la matière et nous nous en félicitons. Nous vous invitons ainsi à découvrir les possibilités qu'offre le bois massif mais aussi ses exigences, au travers des nombreux témoignages.

Selon la dernière enquête nationale construction bois, notre région se maintient au premier rang du nombre de constructeurs bois, avec 350 entreprises, et une plus forte part d'achats auprès des scieries françaises par rapport à la moyenne nationale. Sur le secteur du résidentiel, le bois atteint 7.5% de part de marché dans notre région avec 11% des maisons individuelles, tandis que sur le secteur du non résidentiel, le bois représente 10.3% des bâtiments publics et 32% des bâtiments agricoles. La construction neuve représente encore 73% du chiffre d'affaires. Le marché morose de la construction actuel permet de penser que l'entretien-rénovation va se développer fortement.

Le trimestre à venir s'annonce riche en événements pour la filière forêt bois, que ce soit pour promouvoir le bois énergie (colloque du 15 septembre, espace bois énergie à Pollutec), le bois dans la construction (campagne Habiter Bois), ou valoriser les savoir-faire des entreprises (salon Paysalia), promouvoir les métiers (Mondial des métiers) ou encore soutenir les entreprises en matière de compétitivité (journée innovation du 26 octobre). Autant d'occasions de vous rencontrer, échanger et nourrir nos réflexions pour une filière forêt-bois toujours plus structurée.

Bonne lecture

Michel Cochet,

Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes



FB FIBOIS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Soutenu par :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Mention Bois – c/o Fibois Auvergne-Rhône-Alpes / Siège social : Agrapole – 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 / Tél. 04 78 37 09 66 / Site Clermont-Ferrand – Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne : 10 allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes / Tél. 04 73 98 71 10 • Directeur de publication : Michel Cochet – Rédactrice en chef : Marinette Feuillade – Rédaction/Coordination : Julien Leroy. Ont participé à ce numéro : Jean-Pierre Mathé / Zacharie Faure / Bénédicte Müller • Conception graphique : Julien Leroy • Impression : Imprimerie IDMM (69), certifiée PEFC • Photo de couverture : ©Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • Numéro tiré à 10 000 exemplaires. Revue trimestrielle – N°ISSN 2493-6863. Textes, photos et illustrations : toute utilisation nécessite une autorisation préalable de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • Retrouvez Mention bois sur www.fibois-aura.org.

PEFC 10-31-2485

Imprimé par Imprimerie IDMM (69)

CONCOURS BOIS FRANÇAIS & DESIGN À LA PARIS DESIGN WEEK

Pour la seconde fois, la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris a accueilli du 7 au 17 septembre des lauréats du Concours Bois français et Design 2023 dans le cadre de la Paris Design Week. Avec pour fil rouge le mobilier urbain, 3 candidats auralpins, Eden par Jérôme Boissière Design Studio, Le Forézien par TF URBAN et A-Serie de Maison Fifteen, ont ainsi pu être exposés leur projet.



BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS RÉGIONALE

Depuis ce début 2023, l'équipe de Fibois AuRA interroge chaque trimestre une cinquantaine d'entreprises sur la situation économique de toute la filière. L'activité du second trimestre était stable avec une tendance à la baisse pour le trimestre suivant, baisse liée à la dégradation du marché des constructions neuves, à l'augmentation des charges et aux difficultés de recrutement. A contrario, le développement du marché de la rénovation constitue un facteur favorable au marché du bois.

[Retrouvez les baromètres sur fibois-aura.org/fibois-aura/telechargements/](https://fibois-aura.org/fibois-aura/telechargements/)

HABITER BOIS 2023

Du 6 au 15 octobre 2023, la campagne de promotion Habiter Bois revient en Auvergne-Rhône-Alpes avec de nombreux rendez-vous !

Cette opération, désormais nationale, permet aux entreprises de la construction et aux architectes d'ouvrir les portes de leurs réalisations achevées ou en cours de construction au public. Pendant ces 10 jours, les visiteurs sont invités à découvrir les maisons ou appartements et échanger avec les professionnels et les habitants sur les sujets de construction, réhabilitation, rénovation, d'extension en bois.

[Rendez-sur habiterbois.fr/guide-evenements](https://habiterbois.fr/guide-evenements)



POLLUTEC, RENDEZ-VOUS SUR LE VILLAGE BOIS ENERGIE

Le CIBE, Fibois AuRA et Chaleur Bois Qualité + renouvellent leur présence au salon Pollutec qui se tient du 10 au 13 octobre 2023 à Lyon Eurexpo. Vitrine de la filière bois-énergie des secteurs collectif et industriel, le village bois-énergie regroupe autour de ses organisateurs 9 professionnels de la filière : ABSRA (Approvisionnement Biomasse Sécurisé Rhône-Alpes), Bois Énergie France (Filiale de Dalkia spécialisée dans l'approvisionnement en bois énergie), FNCCR (énergie, eau, numérique - Les services publics en réseau), Gazotech (Production de gaz renouvelable), Hargassner (Distributeur de chaudières à bois), Laboratoire Bois-Énergie (Fibois 07-26), RAGT Énergie (Société de recherche et de conseil en valorisation énergétique de la biomasse), Saelen Énergie - Heizomat France (Équipements et solutions bois-énergie) et Weiss France (Constructeur de chaudières bois).



PAYSALIA DU 5 AU 7 DÉCEMBRE 2023

La filière forêt-bois sera présente pour la première fois sur le salon Paysalia, le rendez-vous national des entreprises du Paysage qui accueille tous les 2 ans 29 000 visiteurs à Lyon Eurexpo. Piloté par Fibois AuRA, un stand de près de 80 m² réunira 7 entreprises aux savoir-faire complémentaires, l'occasion de montrer les atouts multiples du bois en aménagement extérieur, du paillage au mobilier d'extérieur, en passant par la ganivelle ou la lame de terrasse.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur paysalia.com.



LES Publications DE LA FILIÈRE BOIS



Construire en bois #1 – réédition

La brochure Construire en bois #1 valorisant les atouts du matériau bois dans la construction a été mise à jour.

À télécharger sur fibois-aura.org/construction/telechargements



Marché de la construction bois

Malgré un contexte devenu défavorable, le marché de la construction bois en France a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 4,6 milliards d'euros HT en 2022, en hausse de 14,3 % par rapport à 2020 (en valeur) et de 5 % (en volume). Ces entreprises emploient 28 315 salariés (personnel de production, administratif, commercial, études, encadrement) dont 13 000 uniquement pour la construction bois.

À télécharger sur codifab.fr/actions-collectives/enquete-nationale-de-la-construction-bois-2023-activite-2022



Les forêts françaises face au changement climatique

Les forêts françaises occupent plus de 30 % du territoire métropolitain. En piégeant le CO₂ atmosphérique, elles contribuent de manière décisive à la lutte contre le réchauffement climatique, mais ce rôle est aujourd'hui menacé, nous alerte l'Académie des sciences.

À télécharger sur academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-L-Academie/forets-francaises-face-au-changement-climatique.html



36 idées reçues sur la forêt et le bois

Fransylva a édité un livret qui répond à 36 questions afin d'apporter un éclairage sur les enjeux forestiers qui font l'actualité.

À télécharger sur fransylva.fr/36-idees-recues-sur-la-fore

LES COFOR AURA ET L'ONF PROPOSENT DES OUTILS DE SENSIBILISATION AU GRAND PUBLIC POUR LES ÉLUS

L'Office National des Forêts et les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes proposent aux collectivités des panneaux et bâches d'information à installer sur les chantiers forestiers. Ces supports ont pour vocation d'expliquer au grand public ce qu'il se passe en forêt communale (coupes, chantiers etc.).

Retrouver ces outils sur

communesforestieres-aura.org/panneaux-baches-onf-cofor.php



STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS

L'export de grumes de chênes, vers la Chine notamment, a fait l'objet de nombreux articles de presse. L'accord chêne mis en place, prorogé jusqu'en 2025, ouvre aux forêts privées le label européen qui impose une première transformation dans l'union européenne avant toute exportation et encourage la contractualisation entre fournisseurs et acheteurs. Par ailleurs, les acteurs économiques de la filière souhaitent travailler sur la révision des prix, l'Etat envisage de lier le respect de cet accord aux aides publiques de France 2030. Aussi, le Ministre d'Agriculture n'exclut pas d'étendre ce type d'accord aux autres essences (résineux, châtaigner...). En Auvergne-Rhône-Alpes, les membres de Fibois AuRA travaillent depuis début Mars 2023 sur une charte visant à valoriser en région les produits issus des forêts régionales.

SANTÉ DES FORÊTS

Le changement climatique affecte les forêts durement. Les épicéas continuent à subir les attaques du scolyte typographe sur les départements de l'Ain, de l'ouest Cantal et du Puy-de-Dôme, et certains territoires du massif alpin (Giffre, Chablais, Faucigny, Beaufortain, Vercors, Chartreuse ...). Quant aux sapinières, elles continuent à souffrir avec des dépérissements marqués depuis le printemps, notamment en basse altitude (Beaujolais, Haute-Loire, Ain, Puy de Dôme, Loire, Drôme...). La mobilisation de ces bois doit être rapide pour préserver les qualités technologiques du bois.

Plus d'infos sur [Actualités - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes \(agriculture.gouv.fr\)](http://Actualités - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (agriculture.gouv.fr) rubrique santé des forêts) rubrique santé des forêts

LE BOIS MASSIF DEMEURE UNE BONNE SOLUTION POUR CONSTRUIRE

Le bois, matériau millénaire, revient en force dans le secteur de la construction contemporaine, notamment avec la RE2020. Si le bois dit « technique » (bois collés, aboutés) est souvent mis en avant pour ses facilités d'utilisation, le bois massif ou peu transformé reste une réponse adaptée, il permet notamment de valoriser l'offre régionale...mais il requiert un savoir-faire particulier.

CONCEVOIR ET CONSTRUIRE AVEC SOBRIÉTÉ

Lors du forum bois construction de Lille en avril dernier, le bois massif ou peu transformé faisait l'objet d'une table ronde, reposant sur les arguments de Johannes Natterer (voir ci-contre) et avec de nombreux témoignages d'architectes auralpins, comme quoi la construction en bois massif (ou peu transformé) reste ou redevient très présente en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'usage des bois massifs présente un bilan carbone réduit, lié au faible nombre d'interventions pour le produire et à la réduction des intrants, il nécessite aussi une moindre consommation de matière et une meilleure valorisation des chutes. Enfin il permet de valoriser l'offre régionale, de dynamiser l'emploi dans les territoires forestiers et de transmettre des savoir-faire liés à la gestion forestière, à la transformation du bois et à sa mise en œuvre, des savoir-faire toujours maîtrisés comme le rappelle Julien Lecarme, dans le témoignage ci-après.

TÉMOIGNAGE

➤ **Johannes Natterer**, professeur à l'école polytechnique fédérale de Lausanne.



« utiliser les ressources de façon locale et investir dans la formation »

Dans les années 90, mon père comparait les systèmes constructifs au niveau empreinte carbone et consommation énergétique. Il critiquait le fait de se restreindre à l'analyse carbone, sans porter attention au bilan énergétique. Je dois avouer que moi-même, je ne me rendais pas compte à quel point la construction de façon générale est dépendante de l'énergie. Le problème de notre société d'aujourd'hui n'est pas le CO₂ mais le recours massif aux énergies qui produisent du CO₂ alors que 80 % de cette énergie est fossile (charbon, pétrole ou gaz).

Les systèmes structurels standards consomment aujourd'hui entre 400 et 600 kWh/m² que ce soit la dalle béton, la dalle CLT ou les structures mixtes bois-béton. Le bois lamellé-collé consomme environ trois fois plus d'énergie que le bois massif. Il faut environ 2 000 kWh pour fabriquer un mètre cube de bois lamellé-collé. Une recherche approfondie doit être menée pour réduire cette dépendance : optimiser les colles, réduire les températures de collage, etc... Une autre voie est la valorisation du bois massif. Un savoir-faire qui a malheureusement été oublié et mis de côté ces 30 dernières années. Il faut faire la promotion du bois qui vient de la forêt, utiliser les ressources de façon locale et investir dans la formation, du scieur à l'architecte, en passant par l'ingénieur.

classier

TÉMOIGNAGE

► **Julien Lecarme**, responsable du service des Instituts de métiers chez Les Compagnons du Devoir et du Tour de France.

« nous avons encore le savoir-faire pour mettre en œuvre du bois peu transformé »

Nous avons encore le savoir-faire pour mettre en œuvre du bois peu transformé comme l'illustre la reconstruction de la charpente et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Chez Les Compagnons du Devoir, nous associons le savoir-faire traditionnel et les outils modernes mis à disposition, comme le BIM. Ce savoir-faire, tout comme celui de réutiliser des éléments de charpentes anciennes, a su être conservé par l'activité de restauration du patrimoine. Aujourd'hui, nous pourrions, pour certains types d'ouvrage comme du petit immeuble de logements collectif, tout à fait envisager de lever des structures à pans de bois réalisées à partir de bois massif sans intégrer de bois collés ou des panneaux de process et tout en limitant aussi l'usage du métal.



Séchage de bois massif, Scierie Chorain (42)

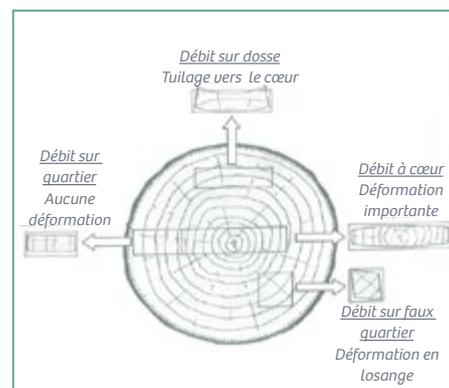
UN SAVOIR-FAIRE MAÎTRISÉ DE LA FORÊT À L'OUVRAGE

Construire en bois massif ou peu transformé repose sur les savoir-faire de tous les maillons de la filière : le forestier d'abord, le scieur, l'architecte et le bureau d'étude, et le charpentier.

La maîtrise du sciage et du séchage du bois est essentielle pour conférer aux produits peu transformés un meilleur comportement lors de leur mise en œuvre, en dépendent le niveau de déformation et la stabilité, fac-

teurs importants dans la réalisation d'une structure bois. Par exemple, le débit sur quartier*, pratiqué couramment dans le Voralberg en Autriche sur le sapin pectiné, élimine les déformations. John Sauvageon, scieur charpentier en Isère et Jean-François Chorain, scieur dans la Loire, témoignent de ces savoir-faire.

*Débit sur quartier : façon d'orienter le bois au moment du sciage afin d'obtenir sur des planches à l'aspect maillé (fil du bois) qui est le contraire de l'aspect flammé (ondulation faisant penser à des flammes).



TÉMOIGNAGE

► **Jean-François Chorain**, gérant de la Scierie Chorain à Marlhès (42).



« Un séchage naturel suivi d'un séchage artificiel à basse température limite les déformations du bois »

Nous sommes équipés d'un séchoir basse température dont la température ne dépasse pas 40°C. Après un séchage naturel durant plusieurs mois, nous poursuivons le séchage durant 2 à 4 semaines dans notre séchoir basse température. En période estivale, nous pouvons même nous abstenir du séchage artificiel. Cette méthode permet de limiter les déformations du bois et de réaliser des économies en limitant les besoins en énergie. L'autre avantage d'un séchoir basse température réside dans la flexibilité qu'il offre, par exemple si un paquet est sec parmi les autres dans le séchoir, on peut le sortir pour le remplacer et poursuivre le cycle de séchage alors que dans les séchoirs classiques, nous sommes obligés d'attendre la fin du cycle pour récupérer l'ensemble des paquets.

sommes obligés d'attendre la fin du cycle pour récupérer l'ensemble des paquets.

TÉMOIGNAGE

► **John Sauvajon**, bûcheron-scieur-charpentier à Corrençon-en-Vercors (38).

« on prête une attention bien particulière à scier au plus proche de la géométrie naturelle du bois »

Nous avons une petite unité de production. Nous coupons les sapins et épicéa de début mai à fin juin, aux premières montées de sève. Le bois est encore purgé de sève, mais la sève qui commence à recirculer dans l'écorce la ramollit et permet un écorçage facile à la main en forêt, tout de suite après la coupe. On laisse ensuite les bois coupés en forêt jusqu'à l'automne, on les débarde à cette période car cela évite d'abîmer les jeunes pousses avec les engins de transport. Les grumes seront sciées l'année suivante. Grâce à cette méthode, les bois seront déjà réessuyés, c'est-à-dire que la partie séchoir sera énormément raccourcie. On essaye d'éviter les lunes montantes, mais notre planning ne nous permet pas toujours de le faire. L'avantage de cette façon de faire, est que non seulement, elle réduit le temps de séchage artificiel, mais en plus, elle permet de mettre en œuvre un bois plus qualitatif, qui fendra et bougera moins avec le temps. Enfin sur la partie sciage, on prête une attention bien particulière à scier au plus proche de la géométrie naturelle du bois, là aussi, cela évitera les déformations dans le temps.



L'usage du bois massif est dans certains cas un parti-pris de l'architecte, comme l'explique Xavier Géant, afin de valoriser les essences des forêts régionales, de dynamiser l'économie du territoire, mais cela suppose une bonne connaissance de l'offre locale et du tissu d'entreprises de transformation. Le bureau d'études doit s'adapter pour respecter le cahier des charges de l'architecte,

cela suppose d'utiliser des techniques adaptées à l'offre locale : sections et longueurs proposées par les scieries de la région. Le bureau d'études Sylva Conseil rappelle aussi la moindre dépendance aux bois d'importation, ce qui a permis, en période de pénurie de respecter les délais.

Côté charpentier, Adrien Abel apprécie de travailler le bois brut considérant que c'est

« une autre manière de travailler, c'est un savoir-faire qui est valorisant car cela nécessite des compétences humaines, on ne peut pas passer par des machines, c'est aussi un avantage économique car ce sont des étapes en moins pour le transformateur qui sont pour la plupart assez coûteuses ».

TÉMOIGNAGE

► **Xavier Géant**, architecte DPLG chez Collectif studiolada à Nancy (54).

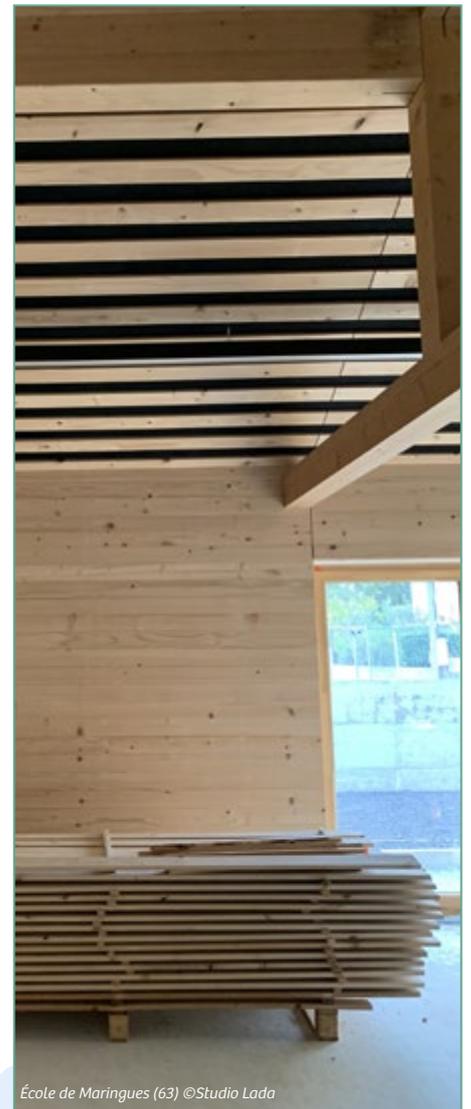
« Redonner les lettres de noblesse aux matériaux et de la valeur aux savoir-faire »

Les projets de l'école de Maringues et du gymnase Jean Lamour sont en apparence simples dans leurs volumes, mais la technicité employée n'en est pas moins dépourvue de complexité. Notre idée est d'utiliser les matériaux pour ce qu'ils sont, ce qui implique, en particulier pour le bois, un usage de la matière la plus brute possible, ayant subi le moins de transformations possibles. Il s'agit de redonner les lettres de noblesse aux matériaux et de la valeur aux savoir-faire et au travail des artisans locaux et d'avoir le moins possible recours à des produits plus élaborés, industrialisés qui proviennent souvent de territoires plus éloignés.



Concernant le projet du gymnase Jean Lamour, environ 200 000 € ont été réinjectés directement dans l'économie locale, pour ce qui est de la fourniture en bois massifs. Ces produits ont d'ailleurs été livrés en temps et en heure, et sans plus-value tandis que les panneaux de CLT, qui participent au contreventement de la structure, fabriqués en Autriche, ont été livrés avec plusieurs mois de retard et un coût supérieur au prix du marché.

Enfin, nous optimisons la matière bois avec le bois massif, nous avons réalisé un calcul sur la quantité de matière bois mise en œuvre dans ce gymnase : nous aurions utilisé plus de 2 fois plus de bois avec du lamellé-collé, ce qui aurait aussi eu un impact financier important.



École de Maringues (63) ©Studio Lada

EN SAVOIR PLUS SUR L'OFFRE LOCALE

Rendez-vous sur boisdici.org et téléchargez "L'Annuaire des entreprises de charpente-construction bois d'AuRA" sur fibois-aura.org/construction/telechargements/

TÉMOIGNAGE

► **Pierre-Émile Maes**, ingénieur structure bois chez Bureau d'études Sylva Conseil à Clermont-Ferrand (63).



« Concevoir et construire en bois massif, c'est avant tout connaître la ressource »

En tant que bureau d'étude bois, nous accompagnons l'architecte dans la concrétisation de son projet. Lorsque ce dernier souhaite favoriser l'emploi de bois peu transformé, bien souvent le plus local possible, nous devons être en mesure de trouver des solutions qui respectent son intention. Cela se traduit par le dessin de la charpente et l'implantation des points d'appui qui doivent être réalisés en considérant les sections et longueurs maximales que les forêts et les scieurs sont capables de nous offrir. Si les possibilités peuvent sembler restreintes au premier abord, il faut en réalité réfléchir autrement : privilégier la triangulation, optimiser les entraxes, consacrer une volumétrie suffisante à la charpente, etc... Dans ce contexte, le recours à la ressource locale prend tout son sens. Travailler localement, c'est connaître les propriétés et les particularités des bois qu'on va pouvoir exploiter. Cela peut également permettre d'anticiper les besoins d'un chantier et offrir un

temps de séchage suffisant au bois, pour l'usage du sapin pectiné par exemple. Sur le chantier de l'école de Maringues (Puy de Dôme), la volonté forte de l'équipe de maîtrise d'œuvre de recourir à des ressources locales et peu transformées nous a naturellement poussés vers un usage maximal du bois massif. Pour ce chantier dont la construction s'est déroulée en période de pénurie et de crise sur le prix des matériaux, le recours au bois massif et local aura aussi permis de garantir un approvisionnement fiable et de qualité.

TÉMOIGNAGE

► **Adrien Abel**, charpentier & gérant, Eco-système Construction à Saint-Martin d'Hères (38).

« Nos bois d'ossature sont bruts non rabotés et non séchés »

On fait de la construction écologique, on a donc pour objectif de mettre en œuvre des matériaux consommant le moins d'énergie grise possible et qui soient le moins transformés possible. Par exemple, nos bois d'ossature sont bruts non rabotés et non séchés. Le bois brut impose de nombreuses irrégularités, cependant, un enduit va généralement lisser l'ensemble, et même si l'on met du placo, on est obligé de mettre en place un système de rail dans tous les cas, qui lui est bien aligné. De plus, l'utilisation de bois non raboté marche très bien chez nous car on a l'habitude de travailler sur site, cela ne pourrait pas fonctionner avec un procédé industriel. Pour le séchage du bois, on travaille avec des matériaux perspirants comme la paille, la terre, ou la fibre de bois, ce qui va permettre au bois de bien sécher sur la vie du chantier. Pour le contreventement, on remplace les panneaux de contreventement type OSB par de la volige à 45°, cela permet de valoriser les planches des scieries et d'avoir un produit plus naturel.



Tauaillon de châtaignier des Tauaillons de L'Allier (03)

TÉMOIGNAGE

► **Jean-Louis Joly**, directeur de Les Tauaillons de l'Allier à Bellenaues (03).

« L'utilisation de nos tuiles est également une très bonne manière d'améliorer le bilan carbone des constructions »



Notre activité de fabrication de tauaillons fendus en châtaignier a été créée en 2012 sous forme d'un Atelier Chantier d'Insertion, avec une dimension essentiellement sociale. Nous avons réintroduit au cœur de notre territoire ce savoir-faire qui était perdu depuis les années 50. Aujourd'hui, ce sont 40 personnes qui passent chaque année par notre atelier, principalement issues du territoire. Notre produit présente un faible impact environnemental tout en disposant de qualités en matière de durabilité, de longévité, de stabilité ou de résistance mécanique. Nous utilisons les qualités du châtaignier qui est une essence dure, dense mais aussi durable et plutôt stable, il n'y a donc pas lieu de lui appliquer de traitement spécifique. L'opération de fendage, peu énergivore, comme les autres étapes de transformation, permet de conserver ces qualités. L'utilisation de nos tuiles en toiture ou en bardage est également une très bonne manière d'améliorer le bilan carbone des constructions. Notre approvisionnement est exclusivement Bois de France®.



Forêt en Règle : simplifier les démarches réglementaires liées aux travaux forestiers

Intervenir en forêt, que ce soit pour des travaux sylvicoles ou l'exploitation forestière est souvent un parcours du combattant pour les opérateurs tant les réglementations sont nombreuses. Afin de faciliter les démarches des entreprises, les interprofessions ont créé un outil numérique compilant les réglementations applicables à une parcelle et automatisant les déclarations ou demandes d'autorisation obligatoires.

Quels sont les devoirs de la ou des entreprise(s) qui réalise(nt) le chantier ?

Tout d'abord il faut distinguer 2 types d'entreprises intervenantes sur un chantier forestier : le maître d'œuvre qui en a la responsabilité et le sous-traitant qui exécute les travaux. Le maître d'œuvre a le devoir de s'informer sur les réglementations applicables et de suivre les procédures nécessaires, liées :

- au Code de l'Urbanisme : présence d'Espaces Boisés Classés sur les Plan Locaux d'urbanisme
- au Code de l'environnement : présence de zonages environnementaux type Natura 2000, Réserves naturelles, Arrêté de Protection de Biotope, Réserve biologique... Ou autres zonages sites classés et inscrits, présence de réseaux type électrique, gaz...
- à la Loi sur l'eau : présence de cours d'eau, de zones humides et captages
- au Code du travail : capacité des intervenants sur le chantier (formations spécifiques SST*, AIPR**, Levée de Présomption de Salarariat pour les sous-traitants...), assurer la sécurité du chantier en maîtrisant l'organisation
- au Code de la Route : dépôt de bois en bord de route, intervention d'engins sur la route pour la sortie des bois ou le transport...
- au Code Rural : réglementation des boisements
- au Code du Patrimoine : Périmètre de Protection des Monuments Historiques
- au Règlement sur le bois de l'Union Européenne - RBUE : s'assurer que le propriétaire respecte les règles de gestion durable de la forêt en lien avec le code forestier
- aux Arrêtés Communaux potentiels régissant le stockage des bois, la distance de plantation à respecter par rapport aux voies communales, aux interdictions périodiques d'accéder à certaines voiries...

Ces différentes vérifications donnent lieu à un certain nombre de procédures de déclaration ou de demande d'autorisation. Le cas échéant, les directives sont transmises aux prestataires de travaux forestiers selon les directives données. Ces entreprises doivent encore appliquer une réglementation liée au Code du Travail qui leur est propre : la Décla-

ration de Chantier. En effet, selon certains seuils de taille de chantier, l'entreprise qui exécute le chantier est tenue d'informer l'inspection du travail du département concerné (DDETS).

Quels sont les outils mis à disposition des acteurs ?

Plusieurs sites peuvent informer les propriétaires et opérateurs forestiers de l'existence d'une réglementation spécifique, l'ONF et le CNPF peuvent répondre éventuellement au cas par cas. Mais jusqu'à fin 2022, il n'existait aucun outil permettant de recenser les différentes procédures applicables. A partir d'un outil créé par Fibois Ardèche-Drôme et Fibois Isère, le réseau interprofessionnel Fibois a décidé de développer une plateforme numérique mettant en visibilité toutes les réglementations applicables sur une parcelle et permettant d'établir les déclarations en ligne. Grâce au soutien financier de la DREETS et de la Région AuRA, avec la participation de quelques exploitants, l'application Forêt en règle a pu être conçue et proposée aux exploitants forestiers.

Comment fonctionne cet outil « Forêt en Règle » ?

Le fonctionnement est simple : l'utilisateur, Maître d'œuvre du chantier, mentionne son chantier, le propriétaire, les parcelles et lie les sous-traitants. Il répond à une série de questions qui ont un lien avec telle ou telle réglementation. Au final, il dispose d'une liste de documents et des courriels préremplis (contact, objet et corps de texte) à transmettre au service correspondant. En parallèle, les institutions publiques concernées ont un accès à la plateforme afin de vérifier que les éléments sont conformes. En termes de sécurité et de confidentialité, les données des chantiers sont stockées sur un serveur et accessibles uniquement au détenteur du compte.

Si la version actuelle est d'ores et déjà fonctionnelle, de nouveaux développements sont programmés.

Je suis exploitant forestier ou gestionnaire forestier, comment accéder à la plateforme ?

La première étape est de se former à l'utilisation de la plateforme (coût de participation 150 € HT susceptible d'être pris en charge par l'OPCO) puis de s'abonner à raison de

150 à 350 € HT/an/compte selon le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Plus d'information sur le site de Fibois AuRA : fibois-aura.org/2023/05/15/foret-en-regle/

ou Samuel Resche au 06 37 24 87 78 ou par mail s.resche@fibois-aura.org

*SST : secouriste sauveteur du travail

** AIPR : autorisation d'intervention à proximité des réseaux



TÉMOIGNAGE

► Estelle FOULHOX, Scierie du Forez (63).

La gestion administrative des chantiers forestiers est lourde et chronophage en raison des nombreuses réglementations qui évoluent sans que l'on soit forcément informés... Nous ne pouvons jamais être certains d'avoir tout vérifié sans compter sur le fait qu'il est difficile de trouver les bons contacts dans les organismes concernés. L'outil Forêt en Règle permet de s'assurer du respect de la réglementation applicable au chantier et de suivre précisément les étapes des procédures concernées. Le fait que les documents soient préremplis, que les mails avec les contacts soient pré-définis est un gain de temps très appréciable. Bien que satisfaite de la forme actuelle, nous attendons beaucoup des développements à venir notamment concernant le lien avec les élus qui permettra encore d'améliorer les relations élus-professionnels notamment dans le cadre des Modes opératoires voirie.

portrait

Victorien ROLLAND

[dirigeant de Rolland Bois, situé à Oytier Saint Oblas (38), exploitant forestier et producteur de bois énergie, nouveau président du Comité de gestion de la marque Auvergne-Rhône-Alpes Bois Bûche®]



Quel est votre parcours ?

J'ai suivi une formation forestière* à la MFR de Marlhès (42), en alternance chez un bûcheron débardeur, puis chez un exploitant forestier, les établissements Durand, chez qui je suis resté. Je m'y suis aussi formé à la conduite d'engins forestiers en passant un BPA conduite et entretien d'engin forestier et j'ai passé mes permis poids lourd. Désireux de diversifier mon expérience, je suis parti dans le Doubs comme chauffeur grumier, profession que j'ai exercée ensuite pendant 6 ans en Chartreuse, chez BAS Patrick. Lorsque les établissements Durand m'ont proposé de racheter l'entreprise, je n'ai pas beaucoup hésité, il a fallu 2 ans pour faire aboutir le projet, et en août 2012, j'étais propriétaire de l'entreprise qui a pris le nom de Rollandbois.

*BEP aménagement espace forestier

Comment s'est développée votre activité ?

Je suis avant tout exploitant forestier, j'achète et valorise des parcelles forestières, toutes essences confondues dont le peuplier. J'interviens de la plantation à la transformation, avec la production de bois énergie (bois bûche, plaquette forestière) ce qui me permet de trier les bois à destination de l'industrie du piquet et des scieurs, limitant la concurrence entre filière. Nos achats bord de route toutes essences et qualités confondues complètent notre activité. J'ai réalisé mon premier gros projet en 2018 avec l'aide de Guénaëlle SCOLAN, directrice de Fibois 38 et la Charte Forestière de Bonnevaux. J'ai créé une plateforme de tri à Oytier Saint Oblas, sur un terrain de 4 ha et construit un hangar de 2 000 m² pour le stockage des bûches, pour un volume 5 à 6 milliers de stères de bois de bûche, ce qui représentait 20 % de notre chiffre d'affaires à l'époque. En 2020, j'ai racheté Bois Énergie Services, producteur de plaquettes forestières, dont j'ai ramené l'activité à Oytier Saint Oblas. Nous avons construit un deuxième bâtiment de 2 000 m² dédié au stockage des plaquettes destinées aux petites unités de chauffage livrées par soufflerie, permettant ainsi de sécuriser la qualité de notre combustible au niveau de l'humidité. Je produis aujourd'hui 14 000 stères de bûche par an.

Qu'est-ce qui fait la force de votre entreprise aujourd'hui ?

Je dispose d'une équipe de 13 collaborateurs et de sous-traitants fidèles avec qui je vise avant tout la qualité de nos produits mais surtout notre partenariat. J'ai beaucoup investi dans les équipements perfectionnés, qui contribuent aussi au bien-être des salariés et la qualité de travail : 4 grumiers équipés de grapins tronçonneuses, 2 fonds mouvants, 3 camions ampilrol avec caissons souffleurs, 2 combinés bois bûches équipés de cabine chauffée et climatisée ou encore applications permettant de cuber les bois sur pied ou abattue. Un cribleur permet d'augmenter la qualité de nos plaquettes par une granulométrie plus homogène. Malgré les 20 % d'augmentation que nous avons appliquée sur les prix, liée à une conjoncture compliquée, nos clients nous sont restés fidèles.

Quelles sont pour vous les enjeux de votre profession ?

En premier lieu, la problématique du morcellement des parcelles forestières qui nous limite dans le développement des éclaircies de feuillus. Ensuite, le manque de compétences peut vraiment freiner le développement de l'activité. Peu d'appétence pour le travail physique, mauvaise image de nos métiers et des formations professionnelles post 3ème, rémunérations insuffisantes... les raisons sont multiples, et pour ma part, je ne refuse jamais de faire visiter mon entreprise à des jeunes pour leur montrer une toute autre réalité de nos métiers où la technologie et le bien-être sont fortement présents. Enfin, je regrette le manque de reconnaissance du travail des forestiers par les citoyens, phénomène qui s'accroît avec la pression de certains militants pas toujours ouverts à l'échange constructif.

Vous êtes investi dans les organisations professionnelles, notamment la marque AuRA Bois Bûche dont vous avez pris la présidence du comité de gestion il y a quelques mois, qu'est-ce qui vous motive ?

Fibois 38, chambre syndicale du peuplier, ou encore le comité de gestion de la marque AuRA bois Bûche détenue par Fibois AuRA, je suis effectivement impliqué dans des organisations professionnelles qui permettent de partager entre confrères, sur des solutions techniques ou économiques par exemple, on apprend toujours des autres et avec les autres ! Le sens du collectif et de la solidarité est très important pour moi, pour viser une filière plus vertueuse. Je suis aussi depuis peu, administrateur de la MFR de Marlhès, c'est important que les professionnels se rapprochent des écoles pour exprimer leurs besoins. J'ai pris la présidence du Comité de gestion d'AURA Bois Bûche pour participer à la montée en compétence inévitable de la filière bois bûche, pour suivre les évolutions réglementaires et les demandes de la société civile. Nous devons être acteur de notre filière et ne pas subir les évolutions.

... À VOS AGENDAS !

12 sept	Journée d'étude sur la construction paille à Villefranche-sur-Saône(69)
15 sept	Journée régionale Bois Énergie « Une filière structurée pour répondre à vos projets » à Arconsat (63)
27 sept. à 14h	Tous en forêt avec l'ONF dans la forêt domaniale de Gros Bois (03)
29 sept. au 1er oct.	Congrès national des Maires ruraux de France à l'Alpes d'Huez (38)
6 au 15 oct.	Habiter bois, nombreuses visites dans toute la région. Rendez-vous sur habiterbois.fr
10 au 13 oct.	Salon Pollutec - Stand collectif bois énergie à Lyon - Eurexpo (69)
17 au 20 oct.	Congrès international du bâtiment bois moyenne et grande hauteur à Bordeaux (33)
26 oct.	Journée régionale Innovation « Quelle stratégie d'adaptation face à l'augmentation du prix de l'énergie pour les entreprises de la filière ? » en partenariat avec les pôles de compétitivité Tenerrdis, Xylofutur et FCBA
27 oct.	Formation « Savoir répondre efficacement à la presse grâce au média training » à Lyon (69)

21 nov	webinaire « 1h pour tout comprendre » : la prévention Santé-sécurité dans les industries du bois avec la Carsat 
5 au 7 déc.	Salon Paysalia - Stand collectif bois extérieur à Lyon - Eurexpo (69)
14 au 17 déc	Salon Mondial des métiers – stand Forêt-bois-ameublement à Lyon – Eurexpo (69)

Découvrez notre offre de formation

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est certifiée Qualiopi pour son activité de formation

sur fibois-aura.org/construction/offre-de-formation/

Notion essentielles permettant de concevoir un bâtiment bois
6, 13 et 20 oct. 2023 à Saint-Étienne (42)

Conception énergétique d'un bâtiment en structure bois
11 et 12 oct. 2023 (distanciel) et 19 oct. 2023 (présentiel) à Lempdes (63)

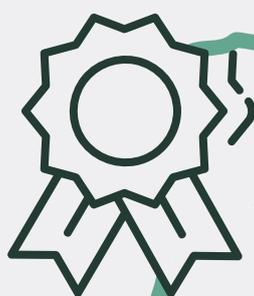
Conception bas carbone d'un bâtiment en structure bois (RE2020)
18 et 19 oct. 2023 (2 x 3h30) en distanciel



Chiffres clés

La construction bois en Auvergne-Rhône-Alpes

Enquête nationale de la construction bois - Activité 2022



1^{ère} région pour la construction bois

18 % des entreprises françaises et 17 % du chiffre d'affaires national de construction bois



346 entreprises de construction

dont 270 de plus de 10 ans d'ancienneté



5 050 salariés
soit 18 % des effectifs nationaux



49 %

des entreprises d'AuRA ont réalisé des travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur

↑ progression de **12%** du marché de l'extension-surélévation en AuRA

Chiffre d'affaires total des entreprises présentes en construction bois : **760 millions € HT en AuRA**
dont part de la construction bois : **365 millions € HT en AuRA**



Une filière locale

57 % des entreprises d'AuRA achètent auprès de scieries françaises 41 % en France

45 % des entreprises d'AuRA ont des clients demandant du bois français 40 % en France



Part de la construction bois tous logements **7,5 %**
6,3 % en France



Part bois bâtiments tertiaires publics et privés **10,3 %**
13,1 % en France



Part bois bâtiments agricoles **31,5 %**
27,3 % en France



Part bois bâtiments industriels et artisanaux **16,4 %**
23,5 % en France

LES LAURÉATS DU CONCOURS BOIS FRANÇAIS & DESIGN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2023

Le Concours Bois français & Design Auvergne-Rhône-Alpes 2023 a pour vocation de promouvoir les bois français et les savoir-faire des entreprises grâce à la valeur ajoutée du design.

Créé par Fibois Centre Val de Loire, ce concours est reproduit en Auvergne-Rhône-Alpes depuis deux ans et permet à des entreprises auralpines de



©La Banquette lounge, Le French Teck, AZUR CONFORT

AZUR CONFORT, fabricant de mobilier bois 100% Made In France et sa gamme de mobilier extérieur en robinier renommé pour l'occasion "Le French Teck".

En effet, le robinier est la seule essence de feuillu européen à bénéficier du classement d'emploi 4, c'est-à-dire considéré comme résistant à l'extérieur et même au contact direct de l'eau. Il y a 3 ans, l'entreprise AZUR CONFORT a pris la décision d'abandonner l'approvisionnement en bois exotique pour se concentrer sur une fabrication à partir de Robinier (faux acacia). Ce projet explique pourquoi et comment opérer une transition, ainsi que les différents aspects d'un design éco-responsable.

azur-confort.com



©Bout de canapé en noyer, Affinités Bois

AFFINITÉS BOIS, menuisier/ébéniste et son bout de canapé en noyer massif est issu d'une recherche sur un usage simple et élégant du bois local.

Arbre emblématique du département de l'Isère avec la production AOC des Noix de Grenoble, le bois d'œuvre du noyer est tout aussi exceptionnel par son caractère, son esthétique et sa place dans le département. Les lignes de ce meuble s'ouvrent et laissent imaginer une continuité qui invite à voir plus loin. Le veinage du bois est respecté pour avoir un fil ininterrompu et montrer la beauté et les variations de teintes qu'offre le noyer. L'usage d'une huile de finition brute naturelle permet de faire ressortir ces variations et les contrastes offerts par le bois.

Nicolas Leguay

participer à La Paris Design Week.

Le jury de cette 2^e édition du Concours Bois français & Design a désigné 4 lauréats, répartis en deux catégories (entreprises et étudiants) parmi les 18 candidatures. Découvrez les 3 lauréats « entreprises » et 1 lauréat « étudiants » !



©A-Serie, MAISON FIFTEEN

MAISON FIFTEEN, menuisier Artisan d'art lyonnais et sa série de pièces de mobilier multifonction en bois recyclé A-Serie ont été récompensés.

C'est à partir de chutes générées par l'activité, qu'a été imaginée et conçue une série limitée de 15 pièces de mobilier pour chaque modèle. Tour à tour sculpture, piédestal, assise, table de chevet ou comme bout de canapé, ces pièces multifonctions peuvent être utilisées dans toute la maison. Son savoir-faire à la fois artisanal et novateur (modélisation 3D/ usinage), lui a permis d'imaginer du mobilier minimaliste et intemporel.

maisonfifteen.com



©I-CONIQUE, Juliette Gauthier, Alexandre Salle et Célia Chardavoine-Roques, École de Design de Nantes Atlantique et Robin Siclé

I-CONIQUE est un projet de structure en bois pour s'asseoir autrement, réalisée en collaboration entre Juliette Gauthier, Alexandre Salle et Célia Chardavoine-Roques, étudiants de l'École de Design de Nantes et l'entreprise ROBIN SICLÉ.

En effet, « I-conique » est parti du constat que certaines personnes peuvent ne pas se sentir à l'aise dans des espaces trop à découvert (places publiques, halls d'accueil de grandes structures culturelles etc.).

Siège social
AGRAPOLE
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont-Ferrand
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
10, allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
04 73 16 59 79

contact@fibois-aura.org